



Hérin, le 28/06/2022

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022 – 13 PORTANT
CREATION DE 5 PLACES DE STATIONNEMENT
DANS LA RUE GUSTAVE DELORY**

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de créer des places stationnement dans la rue Gustave Delory.

A R R Ê T O N S

Article 1 : A compter du **Lundi 4 Juillet 2022**, il sera procédé à la création de **5 places de stationnement** comme suit :

- Trois places de stationnement du 8 au 10 rue Gustave Delory, côté pair,
- Une place de stationnement face au 1 Bis rue Gustave Delory, entre le portail et le mât électrique, coté impair
- Une place de stationnement, face au 3 rue Gustave Delory, côté impair

Article 2 : Conformément à l'article R411-25 du code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 précité.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par les Services de Police et poursuivies conformément à la Loi.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune ;

Article 5 : l'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le responsable du Service de Lutte contre L'Incendie ;
- Monsieur le responsable collecte des ordures ménagères CAPH ;
- Services Techniques municipaux ;
- Riverains des rues concernées ;
- ASVP

Le DGS



Le Maire,

Jean-Paul COMYN

